

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 46

✉ domaine.public1@aytre.fr

Affaire suivie par : Eric SAUTEREAU

**Arrêté temporaire n°24-AT-0339
Portant réglementation de la circulation**

RUE EMILE COMBES



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU la demande d'autorisation de voirie n°24-AV-0412, formulée par la VILLE D'AYTRÉ, représentée pour ce chantier par LES TOITURIERS DE L'OUEST - ZA des Bonnevaux - 6 Rue des Terriers - 17220 SAINT VIVIEN

CONSIDÉRANT que des travaux au niveau de la toiture de l'Ecole La Courbe rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 08/01/2025 RUE EMILE COMBES

Le Maire d'Aytré ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le 08/01/2025, RUE EMILE COMBES - Devant la façade de l'Ecole La Courbe, un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, VILLE D'AYTRÉ.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Aytré, le 19 décembre 2024

Tony LOISEL
Monsieur le Maire

DIFFUSION:

- VILLE D'AYTRÉ - Monsieur le Maire - Responsable Police Municipale
- DDSP
- LES TOITURIERS DE L'OUEST

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Place des Charmilles

BP 30102

17 442 AYTRÉ Cedex

tel 05 46 30 19 19

information@aytre.fr

aytre.fr   